

2016-05-02

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 2 mai deux mille seize à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.  
À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Marianne Cardinal, Pascale Rochette et monsieur Jean Asnong.  
Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.  
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.  
Absence: La conseillère Bianca Bozsodi

**OUVERTURE : 19h38**

2016-129

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2016**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Pascale Rochette**,

Et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 2 mai 2016
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès verbal du 4 avril 2016
6. Suivi du procès verbal du 4 avril 2016
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

**Dépôt / déclaration des intérêts pécuniaires  
Dépôt / rapport semestriel / article 176.4 du C.M.**

**8. ADMINISTRATION**

- A) Règlement # 03-0516: nouvelle tarification service 9-1-1
- B) Liste des membres du conseil aux comités
- C) Mandat me Karen Osborne / achat rue Séguin
- D) Remboursement Y Cyr
- E) Terrains vacants
- F) Mandat photos site WEB
- G) Formation: élus
- H) Indexation des frais pour la délivrance de documents divers
- I) Aréna de Bedford / Engagement mutuel / nomination représentant

**9. VOIRIE/COURS D'EAU**

- A) Adoption du règlement # 06-0516 / entretien d'été chemin Larochelle
- B) Adoption du règlement # 07-0516 / entretien d'hiver chemin Larochelle
- C) Appel de proposition; plan et devis garage municipal

**10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- A) Affiches magnétiques pour véhicule inspection
- B) Poste # 3 CCU / renouvellement M. Roy
- C) Poste # 5 CCU / vacant
- D) Extension / entente / bâtiment dérogatoire
- E) Avis de motion: Règlement demande de dérogation mineure

**11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- A) Paiement facture sorties / mars 2016
- B) Paiement facture / préventionniste de Bedford
- C) Réception prix AXION / nouvelle ligne internet HV / incendie
- D) Autorisation de paiement QP 2016 /SQ
- E) Autorisation d'achat d'équipement
- F) Équipements vendus / appareils respiratoires
- G) Vente du Kenworth (1721)

**12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

A) Contribution financière 2016 / AFEAS

**13. HYGIÈNE DU MILIEU**

**14. FINANCES ET IMMOBILISATION**

A) Contribution financière 2016 : Fondation Équestre Missisquoi

B) Contribution financière 2016 : Maison de la Famille des Frontières

**15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE**

A) Réception: prix entretien terrain

B) Location toilette chimique

**16. CORRESPONDANCE**

**17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG**

**19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / AVRIL 2016**

**20. ADOPTION DES COMPTES / AVRIL 2016**

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

**22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES**

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Durée 10 minutes

**Début : 19h40**

**Fin : 20h01**

- Collecte recyclage du styromousse
- Collecte du bacs bruns en 2017

**2016-130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 AVRIL 2016**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**SUIVI DU PROCÈS VERBAL**

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès verbal du 4 avril 2016.

**SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI**

- Suivi lors de la prochaine séance

**Dépôt / déclaration des intérêts pécuniaires**  
**Conseillères: Marianne Cardinal et Pascale Rochette**

**Dépôt / rapport semestriel / article 176.4 du C.M.**  
1er janvier au 25 avril 2016

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT # 03-0516

2016-131 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 03-0516 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-0809  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES  
CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement:

Que le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement # 08-0809 est remplacé par le suivant:

« À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipalité et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

Sonia Côté, secrétaire-trésorière

ADOPTION: 2 MAI 2016

PUBLICATION: 10 MAI 2016

2016-132 ADOPTION LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AUX COMITÉS

Il est proposé **Pascale Rochette**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River adopte cette liste de la nomination des membres du conseil aux comités suivants:

LES COMITÉS ET SES MEMBRES

MAI 2016

**1. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE  
HYGIÈNE DU MILIEU- ENVIRONNEMENT  
(Maire, 2 conseillers (ères) et 1 substitut)**

- Martin Bellefroid
- Jean Asnong
- Pascale Rochette
- \_\_\_\_\_ (substitut)

**2. LOISIRS – CULTURE – TOURISME- MÉDIATHÈQUE  
(3 conseillers (ères))**

- Sylvie Jeannotte
- Julie Fontaine
- Marianne Cardinal

**3. VOIRIE – COURS D'EAU  
(3 conseillers (ères) et maire)**

- Martin Bellefroid
- Jean Asnong
- Pascale Rochette
- \_\_\_\_\_ (substitut)

**4. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**  
**(Maire, 3 conseillers (ères))**

- Martin Bellefroid
- Sylvie Jeannotte
- Jean Asnong
- Marianne Cardinal

**5. FINANCES ET IMMOBILISATIONS**

- Martin Bellefroid
- Jean Asnong
- Julie Fontaine
- Sylvie Jeannotte
- Pascale Rochette
- Marianne Cardinal

**ADOPTÉ**

**2016-133 OFFRE D'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN (RUE SÉGUIN) ET**  
**MANDAT AU NOTAIRE ME KAREN OBORNE**

**CONSIDÉRANT** que selon la résolution 2016-108, il a été autorisé que la directrice générale fasse entente pour l'achat d'une bande de terrain (rue Séguin) sur le territoire de la municipalité;  
**CONSIDÉRANT** l'acceptation dudit propriétaire Mme Françoise Séguin à une offre de 2 000\$ pour le lot P172 et P173;

**CONSIDÉRANT** de mandater le notaire Me Karen Osborne pour notarié l'offre d'achat et faire les recherches et enregistrement nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Pike River;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Pascale Rochette**,

Et résolu majoritairement :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat au montant de 2 000\$ + taxes pour l'acquisition d'une bande de terrain des lots P172 et P173 auprès de Mme Françoise Séguin et de mandate Me Karen Osborne pour la rédaction des documents législatifs et d'autoriser le maire M. Martin Bellefroid et Mme Sonia Côté, directrice générale à signer les documents.

**Le conseiller Jean Asnong vote contre et enregistre sa dissidence étant en désaccord à payer pour acheter un chemin privé car ceci va causer un préjudice.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2016-134 REMBOURSEMENT À YANNICK CYR**

**CONSIDÉRANT** un dépôt d'un montant de 250\$ pour une demande de dérogation mineure dans le dossier de M. Yannick Cyr;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure est non nécessaire;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le remboursement d'un montant de 200\$ qui couvrirait les frais de publications de l'avis public prévus à une demande de dérogation mineure qui n'a pas eu lieu.

**ADOPTÉ**

**2016-135 OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN / LOTS 53-3 À 53-10 ET 53-27**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire acquérir un terrain vacant pour une espace récréotouristique en bordure de la rivière aux brochets;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité fasse entente de gré à gré et dépose une offre;

Il est proposé par **Pascale Rochette**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Sonia Côté à faire une offre et fasse entente de gré à gré pour acquérir lesdits terrains vacants.

**ADOPTÉ**

*Le maire Martin Bellefroid se retire et ne prends pas part à la discussion en déclarant un intérêt.  
M. Jean Asnong préside.*

**2016-136 APPEL DE PROPOSITION / PHOTOS POUR SITE WEB**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité redéfini son site WEB;  
**CONSIDÉRANT** le besoin d'avoir une banque de photos pour démontrer notre identité à Pike River;  
Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Julie Fontaine**,  
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Sonia Côté, les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Marianne Cardinal et Pascale Rochette à rencontrer Mme Nathalie Martin ,photographe professionnelle pour élaborer une banque de photos pour le site WEB et de nous fournir un prix forfaitaire.

**ADOPTÉ**

*Le maire Martin Bellefroid reprends la présidence à la table du conseil.  
Le conseiller Jean Asnong reprend son siège à la table du conseil en tant que conseiller.*

**2016-137 AUTORISATION: FORMATION ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** de nouveaux élus (es) au sein du conseil municipal en 2016;  
**CONSIDÉRANT** des formations offertes par la FQM et autres associations;  
Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise la formation aux nouveaux élus (es) ou autres membres du conseil voulant y participer et d'autoriser la directrice générale à inscrire ceux ou celles-ci. Les frais de formation et de dîner sont à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**2016-138 INDEXATION DES FRAIS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS DIVERS**

**CONSIDÉRANT** des frais pour la délivrance de documents divers;  
**CONSIDÉRANT** un avis d'indexation relatifs *aux frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de document et de renseignements personnels* publié dans la Gazette officielle du Québec et ceci au 1er avril 2016;

Il est proposé par **Pascale Rochette**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal approuve l'indexation des frais pour la délivrance de documents selon l'avis d'indexation au 1er avril 2016 publié dans la Gazette officielle du Québec du 26 mars 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-139 ARÉNA / PARTENARIAT / ENGAGEMENT MUTUEL**

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford sollicite les municipalités dont les représentants sont listés ci-dessous afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt des municipalités ciblées de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés à l'immeuble qui est sous la responsabilité du conseil municipal de la Ville de Bedford;

- Dans tous les cas d'impact bénéfique lié à l'obtention de subvention, il est convenu que toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction du coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activités incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparti selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;
- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer pleinement dans les activités de collecte de fonds;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année. Autrement dit, un préavis de cinq ans est appliqué à partir de la 5<sup>e</sup> année;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataires de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit attribué selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe de 3 000\$;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs. Le montant par utilisateur mineur est de 300\$
- Le solde de la facture est réparti proportionnellement entre les municipalités en fonction de leur population et de leur richesse foncière uniformisée. Les deux paramètres ont un poids égal.
- Selon son appartenance à l'une des MRC, un facteur de proximité est appliqué sous forme d'une surprime pour les municipalités de Brome-Missisquoi et d'un escompte pour les municipalités du Haut-Richelieu. Le facteur de proximité représente 35% du solde, identifié précédemment, réparti proportionnellement en fonction de la population de chacune des municipalités partenaires d'une même MRC

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford, au cours de la prochaine année, sollicitera les organisateurs des ligues d'adultes, afin de colliger les données les plus précises possible. Ces données seront remises aux membres du comité de gestion pour analyse et évaluation de la possibilité de les inclure dans la formule de répartition des coûts en tenant compte du niveau de subvention aux mineurs comparativement à celui des adultes;

**ATTENDU QUE** l'écart entre les coûts d'inscription aux activités pour les mineurs entre la ville de Bedford et les autres municipalités signataires sera réduit de 50\$;

**ATTENDU QUE** la formule de répartition a été présentée aux participants et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

**ATTENDU QUE** les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues à l'automne. Ainsi, les quotes-parts seront connues pour la préparation des budgets municipaux. Les premiers paiements seront dû en avril et en septembre, puisque l'année fiscale municipale sera la période de référence;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu majoritairement:

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River adhère aux principes et aux paramètres de répartitions énoncés ci-haut et qu'ils appuient la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

Que le conseil municipal de Pike River nomme Monsieur Martin Bellefroid, maire ou la conseillère Marianne Cardinal en l'absence du maire pour représenter la municipalité au sein du comité de gestion de l'entente.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Jean Asnong vote contre.  
Le maire Martin Bellefroid exerce son droit de véto.  
Appel le 5 mai 2016, 9h00 am.  
Délai recevable.*

## VOIRIE / COURS D'EAU

### 2016-140 ADOPTION DU 1er PROJET DE RÈGLEMENT #07-0516 / ENTRETIEN HIVER / CHEMIN LAROCHELLE

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS POUR LA PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT ET DE L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS DU CHEMIN PRIVÉ / CHEMIN LAROCHELLE**

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C. c-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir discrétionnaire d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains,  
**ATTENDU QUE** l'article 244.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;  
**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite, par le présent règlement, établir les modalités pour la prise en charge du déneigement et de l'épandage d'abrasifs du chemin privé (chemin Larochelle) situé sur le territoire de la municipalité;  
**ATTENDU** qu'un **avis de motion** du présent règlement a été donné par la **conseillère Sylvie Jeannotte** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu unanimement :

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil de la municipalité de Pike River ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présente règlement.

#### **ARTICLE 2 - OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présente règlement a pour objet de déterminer les conditions relatives à la prise en charge par la Municipalité du déneigement et de l'épandage d'abrasifs du chemin privé (chemin Larochelle). Il détermine également les modalités de paiement de ces services par les propriétaires et bénéficiaires concernés.

#### **ARTICLE 3 - DÉFINITION**

Rue privée (chemin privée): Une rue privée est constituée d'une voie de circulation automobile et véhiculaire dont l'assiette n'a pas été cédée à une municipalité ou à un gouvernement. Une rue privée exclue des allées de circulation donnant accès à un stationnement ou une propriété privée, un commerce ou un accès à un chemin de foresterie

#### **ARTICLE 4 - PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉNEIGEMENT**

Toute personne qui désire que la Municipalité effectue le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur un chemin privée doit déposer annuellement, à la municipalité, une requête signée par 60% des propriétaires ou occupants riverains. Cette requête doit être déposée au plus tard le 1er septembre de l'année à laquelle le début des services est demandé.

Seulement une signature par propriété est acceptée dans le cas où il y a plusieurs propriétaires du même lot. Les personnes physiques ou morales qui sont propriétaires de plusieurs lots riverains sont considérées comme un seul propriétaire et n'ont droit qu'à une seule signature.

L'autorisation du propriétaire du lot constituant le chemin n'est pas requise.

Après réception de la demande complète, le dossier sera analysé par l'administration afin d'effectuer la vérification des noms figurant sur la requête.

Par la suite, le conseil municipal, par résolution accepte d'autoriser avec ou sans condition ou refuse d'autoriser les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs. Les travaux seront effectués par l'entrepreneur choisi par la municipalité et la municipalité signera un contrat avec celui-ci.

#### **ARTICLE 5 - EXIGENCES MINIMALES**

Afin de faire l'objet d'une analyse et d'une recommandation, la rue privée doit minimalement répondre aux exigences suivantes:

- Obligatoirement, toucher une rue municipale ou une rue privée dont le déneigement est effectué;
- Être dégagée de toutes obstructions sur une largeur de 6.76 à 6.88 m tel que le plan préparé par Denicourt arpenteurs géomètres en date du 3 septembre 2015
  - Être dégagée de toutes obstructions sur une hauteur de \_\_\_\_\_ mètres;
  - Dans le cas d'un cul-de-sac, il faudra prévoir un rond-point de trente (30) mètres ou des entrées privées, une autorisation écrite des propriétaires est obligatoire contenant la mention que la municipalité ne sera pas tenue des dommages causés par les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs;
  - Être dans un bon état permettant aisément les opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs;

Malgré le respect de toutes ces exigences, en toute circonstance, le conseil de la Municipalité de Pike River se réserve l'entière discrétion aux fins d'accepter ou non la prise en charge d'une rue privée.

#### **ARTICLE 6 - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le service de déneigement et d'épandage d'abrasifs est du 1er novembre au 30 avril de chaque année. Cependant, des travaux de déneigement et/ou d'épandage d'abrasifs pourront être effectués avant et/ou après cette période.

Le service de déneigement consiste au déneigement du chemin sur une largeur de 5 mètres, la neige étant poussée sur les accotements et/ou sur les terrains privés. L'épandage d'abrasifs s'effectue lorsqu'il y a un besoin.

Si l'état physique du chemin rend dangereux les opérations de déneigement pour les personnes ou les équipements, celles-ci peuvent être interrompues jusqu'à ce que les corrections soient apportées aux infrastructures par le propriétaire ou par les occupants du chemin privé.

La Municipalité ne sera pas responsable des dommages causés à la propriété privée suite aux opérations d'enlèvement de neige ou d'épandage d'abrasifs.

La Municipalité est le donneur d'ouvrage et est la seule intervenante auprès de l'entrepreneur.

#### **ARTICLE 7 - TARIFICATION DU SERVICE DU DÉNEIGEMENT**

Les services de déneigement et d'épandage d'abrasifs d'une rue privée feront l'objet d'une compensation, laquelle compensation sera établie annuellement aux termes du règlement pour fixer le taux de taxes, tarifs et compensation ainsi que les conditions de leur perception, adopté annuellement.

La compensation est calculée en fonction du coût net du service établi majoré de 10% à titre de frais d'administration. Cette compensation sera exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation avec frontage sur le chemin privé dont un bâtiment principal résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, etc, est érigé.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À PIKE RIVER**, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille seize.

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION: 4 avril 2016  
ADOPTION: 2 mai 2016  
PUBLICATION: 9 juin 2016



**2016-141 APPEL DE PROPOSITION / PLANS ET DEVIS / GARAGE MUNICIPAL / 32 X 46**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité devra aller en appel de proposition pour les plans d'une construction d'un garage municipal;

**CONSIDÉRANT** une liste des architectes établie par la directrice générale:

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal envoie aux architectes proposés par la directrice générale un appel de proposition pour connaître un prix pour plans et devis d'une construction d'un garage municipal et avec estimation budgétaire.

Prix demandé pour 30 mai 2016 pour 16hres. Ouverture des propositions à 16h05.

Choix de l'entrepreneur lors de la séance 6 juin 2016.

**ADOPTÉ**

**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**2016-142 AFFICHES MAGNÉTIQUES / SERVICE D'INSPECTION**

**CONSIDÉRANT** que lors des inspections sur le territoire par notre service d'inspection;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait sécuritaire de nous identifier par une affiche collé sur le véhicule;

**CONSIDÉRANT** un prix demandé auprès d'Imprimerie SurDel au montant de 34\$ par affiche magnétique + frais de graphisme à 25\$;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Pascale Rochette,**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 affiches magnétiques auprès de l'Imprimer SurDel au montant de 68\$ + frais de graphisme de 25\$

**ADOPTÉ**

**2016-143 RENOUVELLEMENT MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de M.Marcel Roy se terminait le 13 janvier 2016, (rés. 2014-026) au poste #3 au sein du CCU;

**CONSIDÉRANT** une réponse positive de revenir au sein du CCU pour une nouvelle période de 2 ans;

Il est proposé par **Julie Fontaine,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de la candidature de M.Marcel Roy, citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme au poste # 3 d'une durée de 2 ans soit du 2 mai 2016 au 2 mai 2018.

**ADOPTÉ**

**2016-144 POSTE VACANT # 5 / MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de Marianne Cardinal, au poste #5 au sein du CCU et ceci en tant que citoyenne est disponible en raison que Mme Cardinal est maintenant élue et membre du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le poste # 5 au sein du CCU est vacant, il y aura avis public pour offrir le poste à un citoyen de la municipalité;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Julie Fontaine,**

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire paraître un avis municipal pour combler le poste vacant au sein du CCU.

**ADOPTÉ**

**2016-145 ENTENTE / BÂTIMENT TEMPORAIRE DÉROGATOIRE / EXTENSION**

**ATTENDU** une construction sans permis pour un bâtiment accessoire temporaire;

**ATTENDU** une entente écrite et signée de la part du propriétaire fautif que ce bâtiment sert uniquement à abriter un équipement nautique pour y faire un entretien;

**ATTENDU** que ledit bâtiment accessoire temporaire sera démonté le 1er mai 2016;

**ATTENDU** des imprévus, une demande d'extension écrite est demandé au 1er juillet 2016;

Il est proposé par **Pascale Rochette,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal autorise l'extension de l'entente prise entre la directrice générale et le propriétaire et ceci au 1er juillet 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-146 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT / DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de motion est donné par **le conseiller Jean Asnong** qu'il ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement relatif au demande de dérogation mineure.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**2016-147 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / SORTIES MARS 2016**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 1600021 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **1 294.14\$** pour les sorties du mois de mars 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1600021 au montant total de **1 294.14\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour la sortie du mois de mars 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

**ADOPTÉ**

**2016-148 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / MARS 2016 / PRÉVENTION**

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF 1600020 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **496.66\$** pour la rédaction du protocole d'entraide automatique avec Pike River au cours du mois de mars 2016, effectué par M. Andrew Monette du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1600020 au montant de **496.66\$** pour la rédaction du protocole d'entraide automatique avec Pike River au cours du mois de mars 2016, effectué par M. Andrew Monette du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

**ADOPTÉ**

**2016-149 RÉCEPTION PRIX / AJOUT D'UNE LIGNE INTERNET POUR SERVICE INCENDIE À L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT** une demande de prix (rés. 2016-118) pour une ligne supplémentaire d'internet pour le service de réception de la tour de télécommunication du service des incendies;

**CONSIDÉRANT** des frais de 59.95\$ par mois et aucun frais d'installation par notre fournisseur actuel AXION;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'installation d'une nouvelle ligne internet au montant de 59.95\$ + taxes par mois et ceci pour le service des incendies Saint-Armand/Pike River.

**ADOPTÉ**

**2016-150 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE PART DE LA SQ 2016**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de la quote part SQ 2016 en 2 versements au montant de 67 247\$  
**CONSIDÉRANT** un versement de 33 623\$ le 30 juin 2016 et le 2<sup>e</sup> versement de 33 624\$ au 31 octobre 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement en 2 versements de notre Quote part pour les service de la Sûreté du Québec / année 2016 et ceci selon les dates d'échéance.

**ADOPTÉ**

**2016-151 AUTORISATION INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT / IP GATEWAY CAUCA  
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND / PIKE RIVER**

Il est proposé **Jean Asnong**,  
Appuyé **Sylvie Jeannotte**,  
et résolu unanimement

Que la municipalité de Pike River accepte d'installer l'équipement nécessaire au système de communication directe avec la centrale CAUCA à l'Hôtel de Ville;

Que les frais afférents seront les suivants :

- internet : approximativement 65.94 \$ par mois;
- location de l'emplacement : gratuit;
- fabrication de l'emplacement : sera fait à l'interne;
- 5% de frais d'administration

Qu'advenant le cas où le système doit être modifié ou enlevé, un avis doit être signifié 90 jours avant toute intervention;

Que les modalités de cette entente soient intégrées dans l'entente relative à la protection contre l'incendie entre les municipalités de Saint-Armand et Pike River, lors de la prochaine révision.

**ADOPTÉ**

**2016-152 ÉQUIPEMENTS VENDUS / APPAREILS RESPIRATOIRES / SERVICE DES INCENDIES  
SAINT-ARMAND / PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** que douze (12) appareils respiratoires et vingt-trois (23) bouteilles ont été vendus pour un montant total de 8 300 \$;

En conséquence,

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
et résolu unanimement

Qu'un montant de 1 500 \$, plus les taxes, provenant du produit de la vente d'appareils respiratoires, soit affecté sur l'achat d'un système « Suivi mobile » offert par Cauca;

Que le 6 800 \$ restant soit affecté à la mise à jour de huit (8) appareils respiratoires en 2017;

Que les frais mensuels soient payés à même le poste budgétaire 02-220-00-331, « Téléphone ».

**ADOPTÉ**

**2016-153 VENTE DU KENWORTH / SERVICE DES INCENDIES  
SAINT-ARMAND / PIKE RIVER**

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
et résolu unanimement:

Que la municipalité accepte de vendre le camion autopompe Kenworth 2001 à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, au coût de 117 000 \$, plus les taxes;

Que 110 000 \$, plus les taxes, soit payé à la livraison du camion, en 2017;  
Que 7 000 \$, plus les taxes, soit payé pour le remplacement des tuyaux à eau en acier pour des tuyaux à eau en acier inoxydable, payable dès que les travaux sont effectués;

De demander à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge d'autoriser, par résolution, la signature d'un contrat renfermant les modalités discutées entre les élus et les pompiers lors de la visite du véhicule.

**ADOPTÉ**

### **LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

#### **2016-154 CONTRIBUTION 2016 / AFEAS DE PIKE RIVER**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de l'AFEAS de Pike River pour une contribution financière 2016;

**CONSIDÉRANT** un montant alloué de 800\$ prévu aux prévisions budgétaires 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
et résolu unanimement

**QUE** le conseil municipal de Pike River verse une contribution d'un montant 800\$ à l'organisme AFEAS de Pike River pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

\* Rien à signaler

### **FINANCES ET IMMOBILISATIONS**

#### **2016-155 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ FONDATION ÉQUESTRE MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de la Fondation Équestre Missisquoi de contribuer financièrement afin de poursuivre leurs programmes éducatifs et thérapeutiques d'équitation pour les personnes ayants des besoins particuliers montant pour les activités offertes aux aînées de la région;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant est prévu au budget 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100\$ à la Fondation Équestre Missisquoi pour l'année 2016 tel que budgété.

**ADOPTÉ**

#### **2016-156 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ LA MAISON DE LA FAMILLE DES FRONTIÈRES**

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de la Maison de la Famille des Frontières de contribuer financièrement à l'avenir de la Maison à promouvoir la qualité de vie et le bien-être des familles en soutenant l'entraide;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant est prévu au budget 2016;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
appuyé par **Pascale Rochette**,  
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 500\$ à la Maison de la Famille des Frontières pour l'année 2016 tel que budgété.

**ADOPTÉ**

**BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE**

**2016-157 RÉCEPTION DE PRIX / APPEL DE PROPOSITION / ENTRETIEN  
TERRAIN MUNICIPAL, HÔTEL DE VILLE, PLATE BANDE, RAMASSAGE DE FEUILLES**

**CONSIDÉRANT** la réception de prix pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), nettoyage des plates bandes, coupe autour des enseignes, ramassage des feuilles à l'automne, auprès de fournisseurs selon une liste de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT** le prix de:

- Robert Bourgeois de St-Sébastien 1 700\$ (sans taxes)
- Benoit Messier Notre-Dame 2 225\$ + taxes

**CONSIDÉRANT** la vérification et l'analyse des documents exigés;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal donne le mandat à **Robert Bourgeois** pour l'entretien du terrain municipal (coupe de gazon), nettoyage des plates bandes, coupe de gazon autour des enseigne, coupe de gazon le long de la route 202 /clôture du parcs, terrain borne sèche et ramassage des feuilles à l'automne au montant de **1 700\$**.

*Que la coupe de gazon soit faite le mercredi ou jeudi matin en raison du soccer le jeudi.*

**2016-158 LOCATION TOILETTE CHIMIQUE / TERRAIN MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait nécessaire et sécuritaire pour la municipalité à offrir le service d'une toilette chimique à l'extérieur;

**CONSIDÉRANT** l'achalandage de cyclistes, d'enfants et de touristes qui fréquentent le parc municipal;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
appuyé par **Pascale Rochette**,  
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise la location d'une toilette chimique auprès de Sanibert de la période du 13 mai au 13 octobre 2016. Prix 125\$ / mois / 1 transport à 60\$.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCES**

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2016.

**RAPPORTS DES INSPECTEURS**

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

*La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.*

**2016-159 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Sonia Côté (rémunération/ avril 2016)	2 634.38\$
Sonia Côté (km avril 2016)	47.30\$
Sonia Côté (présence CCU) 6-4-2016	45.00\$
Desjardins (RRS) avril 2016	306.00\$
Desjardins (Ass coll) mai 2016	319.73\$

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu unanimement:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.*

**2016-160 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2016**

Martin Bellefroid, maire	711.94\$
Sylvie Jeannotte, poste # 1	241.11\$
Jean Asnong, poste # 2	241.11\$
Julie Fontaine, poste # 3	241.11\$
Marianne Cardinal, poste # 5	241.11\$
Pascale Rochette, poste # 6	241.11\$
Hélène Campbell (présence CCU) 6-4-2016	40.00\$
Réal Gagnon (présence CCU) 6-4-2016	40.00\$
Marcel Roy (présence CCU) 6-4-2016	40.00\$
CARRA (mars 2016)	271.87\$
AXION (internet, tel, fax) mars-avril 2016	189.88\$
Bell I pad	40.25\$
Revenu Canada (DAS mars 2016)	929.83\$
Revenu Québec (DAS mars 2016)	2 321.00\$
Hydro-Québec (luminaires mars 2016)	305.69\$
Visa Desjardins (essence voirie)	99.00\$
Visa Desjardins (	107.30\$
Pétroles Dupont 12-04-2016 / 635.1 L	439.59\$

**TOTAL :** **6 741.90\$**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu unanimement:

Que les dépenses incompressibles du mois d'avril 2016 soient approuvées.

**ADOPTÉ**

**2016-161 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2016**

Employés municipaux (4)	2 905.68\$
CSST (écart 2014 à 2015)	92.83\$
Distribution Econo mouse	63.13\$
Gaumont Huissier	68.65\$
GESTIM	1 393.26\$
Marie Bertrand, fleurs	57.49\$
Multi Lignes G.P.	1 897.09\$
Multi Lignes G.P. (filage)	573.43\$
L'Homme & Fils	77.81\$
NOPAC (ordures) avril 2016	1 919.74\$
Papeterie Coupal	67.66\$
Récupération 2000	1 227.93\$
Récupération 2000 avril 2016 (tri 4.03TM)	185.34\$
RIEDSBM (mars 13.56 TM)	955.04\$
Rona	61.56\$
SNC Lavalin (étude géotechnique)	13 141.64\$
Ville de Cowansville	114.98\$

**TOTAL:** **24 803.26\$**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2016**

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
Et résolu unanimement :

Que les comptes dus au mois d'avril 2016 soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

## AFFAIRES NOUVELLES

### 2016-162 ACCEPTATION DU POLYSTYRÈNE / ECO CENTRE

**CONSIDÉRANT** que maintenant le polystyrène (foam) est récupéré et acheminé seulement au site de la Régie, 2500 rang St-Joseph à Cowansville;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait pratique et utile d'offrir la récupération de ce matériel à chacun des Eco Centre de la région et ainsi diminuer le tonnage dirigé vers le site d'enfouissement;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal informe le comité de GMR de la MRC à offrir le service de récupération du polystyrène (foam) et les barquettes alimentaires dans les Eco centre de la MRC Brome Missisquoi.

**ADOPTÉ**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

**DÉBUT : 21h36**

**FIN : 22h01**

#### SUJETS

- **Déneigement / garnotte**
- **Contravention reçues**
- **Aréna**

### 2016-163

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée à 22h01.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*

Sonia Côté  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **2 mai deux mille seize** sont effectuées.

*Sonia Côté*

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**

*Martin Bellefroid*

Martin Bellefroid, maire